

acheté Gulf et Dome Petroleum. Si nous ajoutons à cela la somme que le gouvernement devra déboursier pour renflouer les banques, nous arrivons à un total d'environ trois milliards et demi de dollars que le gouvernement se propose de faire payer aux Canadiens moyens sous forme de taxes d'accise. Il est très facile de comprendre pourquoi ceux d'entre nous qui se situent au milieu ou en bas de l'échelle des revenus devront faire les frais des décisions du gouvernement.

Pour conclure, je répète que nous nous opposerons à ce projet de loi. A notre avis, il maintient un régime fiscal injuste et n'a rien fait pour résoudre les problèmes que la fiscalité posait véritablement au Canada.

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir exprimer quelques opinions, surtout à ce stade du débat, quant aux propositions que contient le projet de loi C-80 et à la façon dont les partis de l'opposition les ont accueillies.

Une mesure fiscale est aussi difficile à défendre qu'un projet de loi d'emprunt. C'est un mal nécessaire qui fournit certainement à l'opposition une bonne provision de munitions. Toutefois, si nous examinons ce projet de loi et les propositions budgétaires il faudrait peut-être demander à l'opposition et à ceux qui se sont prononcés avec tant d'énergie contre cette mesure ce qu'ils feraient à la place du gouvernement. Je pose la question au député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) ou à son collègue, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) histoire de me montrer un peu sectaire, mais mon sectarisme s'arrêtera là. Je la pose surtout au député de Yorkton-Melville, qui souhaite devenir le chef du Nouveau parti démocratique en Saskatchewan, même si j'ai du mal à comprendre qu'on puisse vouloir ce poste. Quoi qu'il en soit, le député de Yorkton-Melville fait des pieds et des mains pour l'obtenir. Par conséquent, je demanderais aux néo-démocrates ce qu'ils feraient et je crois que leur réponse ne fait aucun doute. Ils souhaitaient instaurer un régime dépourvu de toute responsabilité ou imputabilité financière. C'est un régime de jeu de massacre de l'économie.

M. Althouse: Si vous devez quelque chose, vous payez. Peu importe que vous soyez une société.

M. Gormley: Peut-être le député de Humboldt-Lake Centre pourra-t-il me laisser terminer sans m'interrompre.

M. Althouse: Si vous aviez écouté, vous en auriez entendu pour 2.5 milliards de dollars.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre.

M. Gormley: Merci, monsieur le Président. Sur la déprimante question de la réduction du déficit, permettez-moi de dire que nous avons demandé aux Canadiens ce qu'ils voulaient. Les Canadiens voulaient des emplois et une relance de l'économie. Mais, soucieux du problème, ils ont dit qu'ils voulaient avoir ces emplois et cette relance de l'économie en même temps que la réduction du déficit. Il est évident—et j'aurais pensé que ces vieux routiers du Parlement auraient quand même les chiffres maintenant—que quand un pays a un déficit annuel de plus de 34 ou 35 milliards de dollars, et une dette nette accumulée de près de 200 milliards de dollars, il est évident que le déficit est un problème urgent.

Comment y faire face? Notre gouvernement se propose de l'attaquer de manière tout à fait responsable. Quatre-vingt p. 100 de la réduction du déficit se fera sous forme de diminution

des dépenses en prenant ce qu'il y a actuellement et en le resserrant. Vingt p. 100 seulement de la réduction du déficit se fera sous forme d'augmentation des taxes. Je pense que si nous suivions la voie préconisée par le Nouveau parti démocratique, nous aurions un régime où nous serions noyés sous les augmentations de taxes rien que pour payer le prix de l'inconscience financière de ces députés.

Partons du principe que les augmentations de taxes sont un mal nécessaire toutefois, si difficile et pénible qu'il soit de défendre une augmentation de taxe. Les propositions du projet de loi C-80 sont dans l'esprit du budget qui contient, comme l'a dit mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) «des mesures dures mais équitables». Je pense que si les députés de l'opposition avaient une attitude responsable face à ce projet de loi, comme le reste des Canadiens, ils reconnaîtraient que ce projet de loi C-80 est en fait une mesure fiscale équitable et juste. Oui, c'est une mesure dure. Elle élargit la base fiscale et augmente le nombre d'articles visés par une taxe de vente. Les députés savent que les précédentes exonérations de taxes de vente fédérales sur la confiserie, les bonbons, les boissons gazeuses, les aliments pour animaux, certains produits de santé et du matériel de conservation de l'énergie ont été supprimées de sorte que ces articles sont maintenant inclus dans une base fiscale plus large. Et cette mesure est aussi dure dans la mesure où elle augmente le taux effectif de taxation fédérale. Les députés savent que le taux fédéral de taxation augmente de 1 p. 100 avec cette mesure. Mais ces mesures sont fatalement dures parce qu'il s'agit d'essayer d'augmenter le niveau de recettes du gouvernement et de compenser la masse considérable de dépenses infligées au gouvernement par le déficit massif dont nous avons hérité.

Parlons d'équité. Le projet de loi C-80 comporte des mesures parfaitement équitables, notamment un système global de cotisations, d'objections et d'appels en vertu de la Loi sur la taxe d'accise, dans la même veine que les réformes actuelles que le gouvernement a apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu. Ce nouveau régime global comportera des améliorations en matière de perquisitions et saisies et le principe de présomption d'innocence en vertu de laquelle la perception des sommes dues n'interviendra qu'une fois que le contribuable aura pu régler les contestations concernant sa responsabilité fiscale. Par conséquent, la perception de la taxe d'accise se fera désormais dans un esprit d'équité. C'est en fait une vision modérée et équitable de la taxation.

● (1230)

Étant député de la Saskatchewan, je trouve affligeant de voir les députés néo-démocrates de Saskatchewan critiquer l'état de notre économie et inclure dans leurs critiques l'exemption pour gains en capital. C'est vraiment un mystère insondable pour ceux d'entre nous qui viennent d'une province où il y a 70,000 agriculteurs dont les ressources personnelles sont étroitement imbriquées dans ce que nous appelons l'exploitation agricole familiale. En tant que député progressiste conservateur du Parlement de la Saskatchewan, j'ai lutté de toutes mes forces pour que mes électeurs puissent bénéficier de cette exemption. De nombreuses petites entreprises de services de détail desservent ces localités et ces industries agricoles et, comme les exploitations agricoles familiales, elles mêlent très étroitement les affaires et la vie familiale. C'est une façon de vivre. Ce sont ces gens-là qui profitent le plus directement et le